



# COMPTE RENDU

## Commission Administrative Paritaire Locale des TSEF – CMG de RENNES Avancement de Grade

Le jeudi 30 Juin 2016 a eu lieu la CAPL de Rennes compétente à l'égard des Techniciens Supérieurs d'Etude et de Fabrications. Cette CAPL était présidée par le Directeur du CMG de Rennes, M. Pascal-Hervé DANIEL (ACHC).

### Ordre du jour

- Désignation du secrétaire et du secrétaire adjoint
- Approbation des procès-verbaux des CAPL TSEF du 4 novembre 2015 et du 21 janvier 2016
- Validation des RTS/MTS 2015
- Examen d'une demande de titularisation
- Examen d'une demande de disponibilité
- Examen des travaux d'avancement au grade de TSEF 1
- Examen des travaux d'avancement au grade de TSEF 2
- Remarques d'ordre général

En réponse à la déclaration liminaire, le président indique qu'il partage une nouvelle fois notre analyse concernant la rédaction des **CREP**.

Le directeur souligne que le **CREP** est l'outil d'évaluation déterminant pour un avancement juste, transparent et respectant l'équité des agents.

Le directeur ne peut que constater les travaux bâclés de certains notateurs, qui n'ont pas compris l'importance de l'évaluation de l'agent dans la rédaction du CREP, et les conséquences sur la carrière de l'agent.

Le **RIFSEEP** est une usine à gaz qui pose des problèmes dans tous les ministères qui l'ont mis en application.

Le **PPCR** : Le manque de communication est avéré. Monsieur DANIEL reconnaît cependant l'importance pour les agents de savoir où ils vont. Il indique qu'une page Intradef a été mise en ligne mais qu'elle ne répond peut-être pas au besoin de clarté des agents.

Il reconnaît que les employeurs doivent faire un gros travail sur les **Fiches de poste** et que l'évaluation professionnelle est le moment privilégié pour signaler les erreurs dans celles-ci.

Concernant les **Points d'indices** et les ratios pro/pro, le président indique que ce sont des « ajustables » qu'il ne maîtrise pas. Il invite les différentes organisations syndicales à faire remonter ces demandes au niveau de leurs fédérations.

**Dématérialisation du système** : La mise en place de la dématérialisation des avancements « progressio » permet d'utiliser un outil dynamique pour les services RH. A la demande des OS, il a été mis à leur disposition des PC supplémentaires. Concernant l'historique des données, le CMG de RENNES va faire le point avec la DRH-MD sur les éléments à laisser aux partenaires sociaux.



Voilà pour résumer les propos du président de la CAPL.

L'actualité en manœuvre RH est fournie : RIFSEEP, PPCR... Il est bien dommage que la communication ne soit pas au rendez-vous de ce tournant crucial de la carrière des agents.

Un examen professionnel est organisé au mois de septembre alors que les taux pro/pro ne sont même pas parus au JO...

CREP et fiche de poste encore une nouvelle fois décriés au niveau de leur rédaction.


Il est temps que ce ministère soit attentif à la carrière de ses administrés !

Les commissaires paritaires **FO** resteront encore très attentifs en ce qui concerne tous ces paramètres.

En préambule de cette CAPL, le président rappelle avec insistance le caractère confidentiel des débats aux différents membres de la CAPL.

**La divulgation d'informations après une CAPL est strictement interdite.**

### Nomination du secrétaire de séance


Anne-Marie IVEN est secrétaire de séance.  
Sylvain SAISSET () est secrétaire adjoint.

### Approbation des PV de la CAPL TSEF du 4/11/2015 et du 21/01/2016

Les PV sont validés à l'unanimité.

### Validation RTS/MTS 2015

L'ensemble des organisations syndicales s'est abstenu sur la validation des RTS/MTS.

 Les commissaires **FO** ont souligné que c'était la dernière fois que l'on traiterait des RTS/MTS. Pour mémoire, ou pour ceux qui le découvriraient, c'est un dommage collatéral du PPCR que **FO** a décrié. N'oublions pas que le PPCR a été mis au monde avec des forceps, nous ramenant à des valeurs démocratiques de notre gouvernement et de son utilisation du 49-3 dans le dialogue social !


### Examen de demande de titularisation

Une demande de titularisation est étudiée et reçoit une validation de l'ensemble des commissaires de la CAPL

### Demande de disponibilité

Une demande de disponibilité d'un agent est également validée.

### Examen des travaux d'avancement au grade de TSEF1 au titre de 2016

 Le taux de promotion au grade de TSEF1 est fixé à 9 % pour l'année 2016, soit **30** avancements pour le CMG de Rennes (sur la base du CREP 2014 de l'agent et la fiche de proposition à l'avancement au titre de 2016, établie pour les seuls agents classés par le chef d'établissement).

Pour le grade de TSEF1, la moyenne est de 48 ans, 12<sup>ème</sup> échelon, 10 ans de grade, 14 ans de corps et 25 ans de services.

#### Répartition par ALE des conditionnants à l'avancement de grade de TSEF 1 au titre de l'année 2016

Echelon ALE	Proposables
DRH AT	49
DRH AA	23
MARINE	68
SCA GO	31
EMA CHANCELLERIE	12
EMA SIMU	4
GENDARMERIE	1
SANTE	13
DIRISI	91
DGA	56
ENSTA BRETAGNE	5
SHOM	22
SGA*	67


#### Répartition des 30 proposés par employeur pour l'avancement de grade TSEF 1 au titre de l'année 2015

Nombre d'avancements	
DRH AT	3
DRH AA	1
MARINE	5
SCA GO	2
EMA CHANCELLERIE	1
EMA SIMU	0
GENDARMERIE	0
SANTE	0
DIRISI	5
DGA	4
ENSTA BRETAGNE	1
SHOM	1
SGA*	4

\*SGA regroupe : DMPA BRL - SN - SID - CRAI - CMG - DAS GEND - MAS RENNES - MAS BRETAGNE - ARD-PDM - CFD – SIMSIF.

Pour mémoire, 9 agents ont été reçus à l'examen professionnel de TSEF1 pour l'année 2016.

### Examen des travaux d'avancement au grade de TSEF2 au titre de 2016

 Le taux de promotion au grade de TSEF 2 est fixé à 12 % pour l'année 2016, soit **31** avancements pour le CMG de Rennes (sur la base du CREP 2014 de l'agent et la fiche de proposition à l'avancement au titre de 2016).

Pour le grade de TSEF2, la moyenne est de 45 ans, 11<sup>ème</sup> échelon ; 6 ans de grade, 6 ans de corps et 24 ans de services.

#### Répartition par ALE des conditionnants à l'avancement de grade de TSEF 2 au titre de l'année 2016


Echelon ACE	Proposables
DRH AT	31
DRH AA	18
MARINE	35
SCA GO	40
EMA CHANCELLERIE	0
EMA SIMU	1
GENDARMERIE	1
SANTE	6
DIRISI	7
DGA	17
ENSTA BRETAGNE	1
SHOM	4
SGA*	32

#### Répartition des 28 proposés par employeur à l'avancement de grade TSEF 2 au titre de l'année 2016

Nombre d'avancements	
DRH AT	4
DRH AA	2
MARINE	4
SCA GO	4
EMA CHANCELLERIE	0
EMA SIMU	0
GENDARMERIE	1
SANTE	1
DIRISI	7
DGA	2
ENSTA BRETAGNE	0
SHOM	0
SGA*	3

\*SGA regroupe : DMPA BRL - SN - SID - CRAI - CMG - DAS GEND - MAS RENNES - MAS BRETAGNE - ARD-PDM - CFD – SIMSIF.

Pour mémoire, 8 agents ont été reçus à l'examen professionnel de TSEF2 pour l'année 2016.

 L'ensemble des commissaires a travaillé sur la CAPL d'avancement pour que tous les agents aient un déroulement de carrière dynamique et objectif. Nous déplorons encore et soulignons avec insistance que l'administration n'ait toujours pas mis en place les outils pour que les déroulements de carrières des agents soient des plus bénéfiques pour les services de l'Etat. Encore trop de TSEF promus dans le corps n'ont pas de fiche de poste de catégorie B, ce qui peut entraîner de lourdes conséquences pour l'agent.

## **Remarques d'ordre général**

**FO** a ré-abordé un sujet qui lui semble essentiel, la possibilité à tous d'accéder à la promotion sociale.

En effet, bon nombre de candidats, lorsqu'ils sont admis à l'écrit de l'examen professionnel, sont convoqués à Lyon pour passer l'oral.

L'administration ne finance que les frais de transport. Pour ce qui est de l'hébergement et des repas, les candidats retenus à l'oral ne sont pas pris en charge, à chacun de se débrouiller...

Lorsque nous sommes à 2 heures du centre d'examen, pourquoi pas. Mais quand on se retrouve à plus de 7 heures il est bien plus compliqué de faire l'aller et le retour dans la journée, sans compter la fatigue...

Nous attendons une réponse de l'administration sur les outils qu'ils doivent mettre en place pour les agents dans ce domaine. Il est bien de mettre des outils pour les RH mais les administrés ne doivent pas être en reste de ces avancées, on appelle cela la **Qualité de Vie au Travail** !



\* \* \*

## **Conclusion**

Le déroulement de carrière est un droit pour chaque agent : sachez que vos commissaires **FO** seront à votre écoute pour défendre vos droits.

Vos commissaires paritaires **FO SNPTP**,

[joel.masse@intradef.gouv.fr](mailto:joel.masse@intradef.gouv.fr)

[sylvain.saisset@intradef.gouv.fr](mailto:sylvain.saisset@intradef.gouv.fr)

[bruno.daguier@intradef.gouv.fr](mailto:bruno.daguier@intradef.gouv.fr)

[joel.bernon@intradef.gouv.fr](mailto:joel.bernon@intradef.gouv.fr)

Rennes, le 1<sup>er</sup> juillet 2016